

Province de Québec
Municipalité de Saint-Samuel
Mardi 4 août 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi le 4 août 2020 à 19h00 au 143, rue de l'Église.

Sont présents : Camille Desmarais, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Claudia Doucet, Léo Gauthier et Martin Tourigny.

La séance est ouverte à 18h59 par monsieur Camille Desmarais, maire. Madame Sarah Richard, directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2020-08-111 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Léo Gauthier, appuyé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-08-112 Adoption des procès-verbaux des 7 et 13 juillet 2020.

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, secondé par monsieur Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 7 juillet, séance ordinaire et que le procès-verbal du 13 juillet 2020, séance extraordinaire soient adoptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-08-113 Adoption des comptes.

Il est proposé par monsieur Martin Tourigny, secondé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 116 612.94 \$, dont 14 784.43 \$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2020-08-114 Adoption règlement 2020-321 – Amendant le règlement d'urbanisme 2019 de manière à prévoir l'application d'une tarification au requérant d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme.

Il est proposé par madame Sandra Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2020-321 intitulé Amendant le règlement d'urbanisme 2019 de manière à prévoir l'application d'une tarification au requérant d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme.

2020-08-115

Autorisation – Achat bandes patinoire.

Considérant que les bandes de la patinoire sont dans un piètre état et qu'une décision doit être prise pour corriger la situation avant le début de la saison.

Considérant que toutes les options ont été analysées et que d'installer des bandes neuves semble l'option la plus profitable.

Considérant que cette dépense est admissible dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Considérant qu'une somme d'argent pourrait également être reçue du programme Agri-Esprit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Martin Tourigny, secondé par monsieur Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat des bandes de patinoire auprès de la compagnie Profab 2000 inc. et de la mandater pour en faire l'installation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-08-116

Dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

ATTENDU QUE la municipalité Saint-Samuel a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Samuel et Saint-Valère désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour la gestion d'équipements ou d'infrastructures, de services ou d'activités dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Lampron, appuyé par monsieur Martin Tourigny et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Samuel s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale pour la gestion d'équipements ou d'infrastructures, de services ou d'activités et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

À la séance du conseil du 4 août 2020.

2020-08-117

Demande d'aide financière – Fondation CLSC Suzor-Côté.

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron et secondé par monsieur Léo Gauthier que le conseil autorise un montant de 100\$ à la Fondation CLSC Suzor-Côté pour les aider dans leur mission de maintien de soins à domicile.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Octroi du contrat pour les travaux d’asphaltage et de réfection de voirie sur le 3^e Rang; Ouest, le 2^e Rang Ouest et le 15^e Rang.

CONSIDÉRANT QUE la firme Géni-Cité, ingénieurs-conseils, a été mandatée pour services professionnels d’ingénierie pour la production d’une estimation détaillée et pour l’élaboration d’un devis administratif et technique en vue des travaux ;

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres a été lancé le 25 juin dernier ;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus lors de l’ouverture des soumissions le 14 juillet dernier :

Soumissionnaire	Total (avant taxes)	Total des travaux incluant taxes
R. Guilbeault Construction inc.	2 048 753.20\$	2 355 553.99\$
Sintra inc. (Région Mauricie/Centre-du Québec)	2 138 000.00\$	2 458 165.50\$
Construction & Pavage Portneuf Inc.	2 178 597.62\$	2 504 842.61\$
Pavage Centre Sud du Québec inc.	2 499 605.00\$	2 873 920.85\$
Construction et Pavage Boisvert inc.	2 507 215.30\$	2 882 670.80\$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Géni-Cité à la suite de l’analyse des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Doucet, appuyé par le conseiller Martin Tourigny et résolu que soit octroyé le contrat pour les travaux d’asphaltage et de réfection de voirie sur le 3^e Rang Ouest, le 2^e Rang Ouest et le 15^e Rang à l’entreprise R. Guilbeault Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, en conformité selon le document d’appel d’offres pour les travaux de réfection du 3^e Rang Ouest, du 2^e Rang Ouest et du 15^e Rang, numéro de référence P20-1184-00, déposé par la firme Géni-Cité. Le coût total du contrat pour la municipalité de Saint-Samuel est de 2 048 753.20\$ taxes en sus. L’attribution de ce contrat est toutefois conditionnelle à l’approbation du règlement d’emprunt et à l’admissibilité de la municipalité Saint-Samuel au programme d’aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local et Redressement des infrastructures routières locales. Le maire Camille Desmarais et la directrice générale Sarah Richard sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Samuel.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-08-119

Jardins auto fertiles, projet Cultive ta MRC

CONSIDÉRANT QUE lors d’une rencontre de codéveloppement de la MRCA en novembre 2017, une idée de projet de Jardins urbains nommés Un parc, un jardin, a été soumise et fortement appuyée des participants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Samuel avait déjà démontré un intérêt pour le développement de Jardins auto fertiles (JAF) lors de l'appel de projets du MAPAQ Les jardins de solidarité;

CONSIDÉRANT QUE les JAF répondent à des besoins d'alimentation saine et de proximité;

CONSIDÉRANT QUE les JAF respectent l'environnement et contribuent à augmenter la fixation de carbone;

CONSIDÉRANT QUE le projet s’harmonise avec le plan d’action MADA et MAE;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires de la MRCA ont formé un comité et s'impliquent dans la démarche;

CONSIDÉRANT QU’un volet de recherche scientifique s’est ajouté aux volets social, environnemental, développement durable, formatif, économique et de loisirs :

Sur proposition de Claudia Doucet, appuyée de Martin Tourigny, il est résolu de déposer une demande auprès de la SADC et de la TIR SHV et de chercher d’autres sources de financement afin de faire la réalisation de 3 JAF en projet pilote dans 3 municipalités de la MRCA, de fournir une équipe de participants et du matériel pour diminuer les coûts de fabrication, de défrayer un montant maximal de 1500\$ selon les besoins et que la municipalité de Saint-Samuel soit porteur du projet Cultive ta MRC.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l’ordre du jour étant épuisés, le conseiller Léo Gauthier secondé par Grégoire Bergeron, propose la levée de la séance à 20h19. La séance est close.

« Je, Camille Desmarais maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n’exercera pas son droit de veto.

**Camille Desmarais,
maire**

**Camille Desmarais
maire**

**Sarah Richard,
Secrétaire de la séance**